

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2011

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la Présidence de Monsieur **DECONIHOUT** Yannick, Maire.

Présents : **CAVELIER P.**, **PETIT A.**, **LE MEUR J.Y.**, **CREVEL P.**, **CROCHET K.**, **DORIN C.**, **GUERY A.M.**, **GUILBERT M.**, **HAMEL C.**, **JOUAN Y.**, **MESLIN H.**, **ROBILLARD N.**, **PLATEL T.**

M. **JOUAN** est nommé Secrétaire de séance.

COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2010

Après lecture par Mme **PAILLET**, Secrétaire de Mairie, le Conseil Municipal adopte le Compte Administratif 2010 qui s'établit comme suit :

Dépenses de Fonctionnement : 461 655.18 €

Dépenses d'Investissement : 105 348.81 €

TOTAL DES DEPENSES : 567 003.99 €

Recettes de Fonctionnement : 551 481.17 €

Recettes d'Investissement : 179 992.94 €

TOTAL DES RECETTES : 731 474.11 €

Excédent de Fonctionnement 2010 : 89 825.99 €

Excédent d'Investissement 2010 : 74 644.13 €

Excédent global 2010 : 164 470.12 €

Le Compte Administratif a été examiné en Commission communale « Budget et Finances ». Le Compte Administratif est identique au Compte de Gestion, il représente le résultat de l'exécution budgétaire 2010.

Le Conseil Municipal, par 13 voix Pour et 1 abstention (**M. le Maire**), approuve le Compte Administratif et le Compte de Gestion de l'année 2010.

RESULTAT D'INVESTISSEMENT ET DE FONCTIONNEMENT

Le Conseil Municipal constate un déficit de clôture en Investissement d'un montant de 14 992.66 € et un excédent de clôture en Fonctionnement d'un montant de 89 825.99 €. Il décide, à l'unanimité (14 Voix Pour), de reporter en Investissement (au compte 1068/réserves) la somme de 42 616.66 € et en Fonctionnement (au compte 002) la somme de 47 209.33 €.

FISCALITE LOCALE-TAUX D'IMPOSITION

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité (14 Voix Pour), de ne pas augmenter les taux d'imposition pour 2011 :

Taxe d'habitation : 15.73 % Produit attendu : 61 378 €

Taxe de foncière (bâti) : 31.86 % Produit attendu : 84 843 €

Taxe foncière (non bâti) : 60.51 % Produit attendu : 15 914 €

Ce qui représente un produit fiscal à taux constants pour un montant global de 162 135 €.

BUDGET PRIMITIF 2011

Mme **PAILLET**, Secrétaire de Mairie, présente le Budget Primitif 2011 qui a été élaboré en Commission communale « Budget et Finances ».

Le Conseil Municipal décide, par 14 Voix Pour, de voter l'état des crédits reportés du Budget Primitif 2010 en 2011 suivants :

En dépenses d'Investissement : 43 844.00 €

En recettes d'Investissement : 16 220.00 €

Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, le Budget par chapitre et l'équilibre comme suit :

Dépenses et recettes de Fonctionnement : 591 050 €

Dépenses et recettes d'Investissement : 188 396 €.

DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Après présentation par **M. le Maire**, le Conseil Municipal décide, par 14 Voix Pour, de ne pas appliquer son droit de préemption sur les parcelles cadastrées A n°663 et 722 situées au lieu dit « Route du Manoir ».

FEU D'ARTIFICE 2011

Sur proposition de la Commission communale « Communication, Patrimoine et Culture » et après délibération, le Conseil Municipal retient, à l'unanimité, le devis de **LACROIX-RUGGIERI/CARNAVAL** pour un montant de 3 000.00 € T.T.C. avec l'option accompagnement sonorisation pour le feu d'artifice qui sera tiré le samedi 20/08/2011 à 23h00, à l'occasion de la Fête de la Saint Philibert.

CUI/SERVICE ANIMATION

A la dernière réunion du 07/02/11, le Conseil Municipal avait décidé le renouvellement des C.U.I. en matière d'animation. Mme **CAVELIER** énonce que Melle **DIAS** Jennifer a démissionné et a fini le 08 avril 2011 et propose qu'elle soit remplacée par Melle **SEHIER** Marine ; Mme **LECAVELIER DESETANGS** Virginie ne souhaite plus renouveler son contrat qui prenait fin le 04/05/11. De plus, les C.U.I. ne sont plus désormais conclus ou renouvelés que pour 6 mois avec un taux de prise en charge de l'Etat à 65 %.

Le Conseil Municipal décide, par 14 Voix Pour, de conclure ou renouveler ces contrats sans modification de la durée de la plage horaire totale (68h00), mais en aménageant la durée de chaque contrat.

En vue de satisfaire les besoins en matière d'animation, le Conseil Municipal décide, par 14 Voix Pour, de conclure un CUI avec Melle **SEHIER** Marine et autorise **M. le Maire** à signer la convention entre la Mission Locale pour le compte de l'Etat et la collectivité ainsi que le Contrat Unique d'Insertion pour une durée 6 mois, doté d'une durée de travail annualisée de 23/35^{ème} à compter du 11/04/2011 jusqu'au 10/10/2011 et dont la rémunération sera versée sur la base du taux horaire du S.M.I.C. avec la prise en charge par la Commune d'une formation de l'agent.

En vue de satisfaire les besoins en matière d'animation, le Conseil Municipal décide, par 14 Voix Pour, de conclure un CUI avec Melle **POULIQUEN** Cindy et autorise **M. le Maire** à signer la convention entre la Mission Locale pour le compte de l'Etat et la collectivité ainsi que le Contrat Unique d'Insertion pour une durée 6 mois, doté d'une durée de travail annualisée de 23/35^{ème} à compter du 05/05/2011 jusqu'au 04/11/2011 et dont la rémunération sera versée sur la base du taux horaire du S.M.I.C. avec la prise en charge par la Commune d'une formation de l'agent.

En vue de satisfaire les besoins en matière d'animation, le Conseil Municipal décide, par 14 Voix Pour, de renouveler le CUI de **M.BOUTARD** Gaëtan et autorise **M. le Maire** à signer la convention entre la Mission Locale pour le compte de l'Etat et la collectivité ainsi que le Contrat Unique d'Insertion pour une durée 6 mois, doté d'une durée de travail annualisée de 22 /35^{ème} à compter du 17/06/2011 jusqu'au 16/12/2011 et dont la rémunération sera versée sur la base du taux horaire du S.M.I.C. avec la prise en charge par la Commune d'une formation de l'agent.

Cette délibération annule et remplace celle sur les CUI de la réunion de Conseil Municipal du 07 février 2011.

En raison du manque de motivation de la part de la Commune d'Yville, **M. le Maire** a revu la semaine dernière avec la Commune de Jumièges pour travailler ensemble au sujet du service jeunesse.

DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE/MJC

M. le Maire présente une demande de subvention exceptionnelle de la M.J.C. de 500€ « en raison de l'extension d'une semaine de l'accueil de loisirs cet été pour pouvoir mettre en place les activités de cette dernière semaine notamment pour assumer le coût des animateurs ».

Mme **ROBILLARD** ne comprend pas car l'argument avancé est une semaine de vacances supplémentaire alors que les vacances ne sont pas plus longues en 2011 que les autres années.

Après délibération, le Conseil Municipal décide, par 12 Voix Pour et 2 Abstentions, d'accorder une subvention exceptionnelle de 500.00 € à la M.J.C de Le Mesnil-Sous-Jumièges pour l'extension d'une semaine de l'accueil de loisirs durant l'été 2011.

ELIGIBILITE A L'ATESAT 2011/MISSIONS

M. le Maire, rappelle aux membres du Conseil Municipal que la commune bénéficie, depuis janvier 2007, de l'Assistance Technique fournie par les services de l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire (ATESAT) et que conformément à son article 2, la convention ATESAT qui a fait l'objet d'une reconduction tacite durant deux années, arrivera à terme le 15 avril 2011. Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'opter pour :

Missions de base dans le domaine de voirie

- l'assistance à la gestion de la voirie et de la circulation,
- l'assistance, pour l'entretien et les réparations de la voirie, à la programmation des travaux, à la conduite des études, à la passation des marchés de travaux et à la direction des contrats de travaux,
- l'assistance à la conduite des études relatives à l'entretien des ouvrages d'art intéressant la voirie ou liés à son exploitation,
- l'assistance à la définition des compétences à transférer à un groupement de communes.

Mission de base dans le domaine de l'aménagement et de l'habitat

- Le conseil sur la faisabilité d'un projet ainsi que sur les procédures et les démarches à suivre pour le réaliser.

Les missions complémentaires suivantes :

- la gestion du tableau de classement de la voirie.

La commune autorise **M. le Maire** à signer la nouvelle convention ATESAT et ses avenants éventuels.

ADHESION AUX MISSIONS OPTIONNELLES DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE 76

M. le Maire expose au Conseil Municipal que le Centre de Gestion de la Seine-Maritime assure pour le compte des collectivités et établissements affiliés des missions obligatoires prévues par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. Notamment, il lui revient de mettre en œuvre les concours et examens professionnels, la bourse de l'emploi (www.cap-territorial.fr) ou encore le fonctionnement des instances paritaires (commission administrative paritaire, comité technique paritaire), etc...

Au-delà des missions obligatoires, le CdG 76 se positionne en tant que partenaire « ressources humaines » des collectivités par la mise à disposition d'autres missions dites optionnelles. Dès lors, ces missions sont proposées par le CdG 76 afin de compléter son action et d'offrir aux collectivités un accompagnement quotidien en matière de gestion des ressources humaines.

Le Centre de Gestion propose ainsi une convention cadre permettant, sur demande expresse de la collectivité, de faire appel aux missions proposées en tant que de besoin.

Après conventionnement la collectivité peut, le cas échéant, déclencher la ou les mission(s) choisie(s) à sa seule initiative et ainsi faire appel aux missions suivantes :

- Conseil et assistance chômage
- Conseil et assistance précontentieux et contentieux en ressources humaines
- Réalisation des dossiers CNRACL
- Réalisation des paies
- Mission archives
- Conseil et assistance au recrutement

- Missions temporaires
- Médecine préventive*
- Aide à la réalisation du document unique d'évaluation des risques professionnels
- Inspection en matière d'hygiène et de sécurité
- Toute autre mission proposée par le Centre de Gestion

La mission de Médecine préventive est sollicitée par une convention d'adhésion qui prévoit les modalités de sa réalisation, les autres missions sont sollicitées par un formulaire de demande de mission ou de travaux.

L'autorité territoriale rappelle que la mise en œuvre du statut de la Fonction Publique Territoriale étant devenue un enjeu stratégique majeur en raison de sa complexité et de son incidence sur la gestion de la collectivité, ces missions permettent d'assister les élus dans leur rôle d'employeur.

L'autorité territoriale propose aux membres de l'organe délibérant de prendre connaissance du dossier remis par le Centre de Gestion de la Seine-Maritime.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de :

ARTICLE 1 : Adhérer à la convention cadre d'adhésion aux missions optionnelles du Centre de Gestion de la Seine-Maritime.

ARTICLE 2 : Autoriser l'autorité territoriale à signer les actes subséquents (convention d'adhésion à la médecine préventive, formulaires de demande de mission, devis, etc.).

DEFENSE INCENDIE

Suite aux problèmes de sécurité incendie rencontrés en 2009 pour la conformité de la salle et après le déplacement de la borne à incendie (en face la Mairie) et la vérification du débit de celle-ci, **M.LE MEUR** énonce que la réflexion, qui va devenir une obligation, s'est étendue aux autres endroits de la Commune non couverts par la protection. Ce manque pose problème également pour les autorisations administratives.

Une réunion s'est tenue à la Mairie le 27/09/2010 à ce sujet avec **M.FAIDEAU** du SDIS, **M. le Maire** et **M.LE MEUR**. Un tour d'horizon des possibilités de la Commune a été fait et devant l'impossibilité de refaire le réseau d'eau pour avoir un débit suffisant pour d'autres bouches, 3 possibilités ressortent : les citernes enterrées, le pompage en Seine, l'utilisation des installations du Syndicat Mixte de la Base (citernes enterrées).

Pour les citernes enterrées, la Commune n'a pas de foncier pour les accueillir aux endroits demandés et le coût d'une citerne est d'environ 30 000€.

Pour l'utilisation des installations du Syndicat Mixte de la Base, une convention sera signée (accord du Syndicat du 07/10/10). Ainsi, l'endroit protégé par les installations du Syndicat est la Cité des Marais.

Pour les autres endroits de la Commune, un pompage en Seine est préconisé.

Les 6 points retenus sur la Commune possèdent l'espace nécessaire au stationnement des camions.

Pour le Conihout : site portuaire de la **STREF**, rue de la Roche, à côté du n°909 (chemin de servitudes).

Pour le Halage : à côté de la cale du bac, au milieu du Halage, au bout du Halage (limite Duclair/Le Mesnil).

Lors de la visite de **M.FAIDEAU** le 24/03/11, les points de pompage ont été positionnés en tenant compte de la marée basse de la Seine.

La priorité a été établie comme suit :

1. à côté de la cale du bac
2. au bout du Halage (limite Duclair/Le Mesnil)
3. rue de la Roche
4. site portuaire de la Stref
5. au milieu du Halage

Dans le Conihout, à côté du n°909, pour l'instant, il n'est pas donné suite.

Des devis ont été demandés ou sont en cours pour ces installations. Ils s'échelonnent de 4 144.14€ à 4 906.59€ TTC par pompage installé. Tous les pompages installés seront testés par les pompiers pour validation.

M.LE MEUR a effectué des approches avec la Société STREF et la Ville de Duclair, afin d'obtenir une aide. Il va également demander au Port Autonome l'autorisation de mettre ces systèmes de pompage en Seine.

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de valider la solution de 5 pompages en Seine jusqu'à hauteur de 20 500 € TTC au total, dépense inscrite au Budget Primitif 2011 à la Section d'Investissement au compte 2156, autorise **M. le Maire** à engager les dépenses avec l'entreprise qui sera la moins disante.

DEMANDE DE SUBVENTION/DEFENSE INCENDIE

La Préfecture subventionne en 2011 à hauteur de 20% de la dépense hors taxe.

Après délibération, le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, **M. le Maire** à faire la demande de subvention à la Préfecture pour l'ensemble de la dépense totale pouvant aller jusqu'à 20 500€ T.T.C., pour assurer la défense incendie sur la Commune, et à signer les documents nécessaires.

AVIS SUR ENQUETE PUBLIQUE/GRAND PORT MARITIME DE ROUEN

Une enquête publique a lieu du 28 mars au 29 avril 2011 concernant l'amélioration des accès au port de Rouen-Grand Port Maritime de Rouen. Il faut l'avis du Conseil Municipal sur cette demande. Après délibération, le Conseil Municipal émet, à l'unanimité, un avis réservé, en attente d'un courrier resté à ce jour sans réponse. Un courrier de relance de la Commune va être renvoyé afin d'obtenir des informations complémentaires.

AVIS SUR PROJET PLU COMMUNE DE JUMIEGES

La Commune de Jumièges a arrêté son projet de Plan Local d'Urbanisme et demande l'avis du Conseil Municipal de la Commune de Le Mesnil-Sous-Jumièges. Après délibération, le Conseil Municipal donne, à l'unanimité, un avis favorable au projet du P.L.U. de Jumièges.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES.

- Programme du 08 mai : 11h00 Rassemblement Place de la Mairie, 11h15 : Dépôt de gerbes aux Monuments aux Morts, 11h30 : Vin d'Honneur à la Salle « Le Mascaret » et remise des diplômes d'honneur du travail.

Mme **CAVELIER** va demander au retour des vacances scolaires aux enfants de l'école « les Abeilles » de venir chanter la Marseillaise au Monument aux Morts.

- **M. le Maire** fait lecture du bilan des associations suivantes : le Club de football de la Boucle de Seine, le Club de l'Amitié. Leur subvention prévue au BP 2011 leur sera prochainement versée. L'ADMR a fait également sa demande de subvention pour 2011, mais n'a pas encore fourni son bilan.
- L'association des Anciens Combattants remercie l'ensemble du Conseil Municipal pour l'attribution de la subvention 2011 et de la présence de **M. le Maire** et de Mme **GUERY** à leur fête du 03/04/2011.
- Mme **PETIT** explique l'aménagement de la Base de Loisirs et de Plein Air qui se décompose en 3 phases pour un montant total de 5 millions d'euros H.T. Les plans sont à la disposition des conseillers municipaux.
- **M. le Maire** demande qui veut s'occuper de répondre à un diagnostic gratuit pour Orange. **M. PLATEL** et **M. LE MEUR** se proposent.
- **M. le Maire** félicite l'arrivée de Sasha **PLATEL** et montre le faire part.
- **M. JOUAN** demande l'intérêt que la Commune a à rester dans le Parc Naturel de la Boucle de la Seine Normande. Il n'en ressort que des contraintes ou des entraves aux projets communaux et se demande ce que le PNBSN apporte. Mme **ROBILLARD** souligne que la Commune n'utilise pas l'ensemble des services du Parc.
- **M. JOUAN** remercie la Secrétaire de Mairie pour la présentation claire du budget communal.
- **M. CREVEL** demande si un ACMO a été désigné pour remplacer **M. LEVASSEUR** suite à sa démission. **M. le Maire** répond négativement, il s'est même tourné vers les services de la CREA pour obtenir un ACMO intercommunal, mais vu la diversité des communes la composant, il semble difficile de se tourner vers cette solution. De plus, **M. le Maire** rappelle qu'un conseiller municipal ne peut être ACMO.
- Mme **HAMEL** dit que ce n'est pas normal, pour un service public, que les Secrétaires de Mairie ne répondent pas au téléphone l'après-midi et de mettre le répondeur. **M. le Maire** en prend note.
- Mme **CROCHET** souligne la qualité des travaux réalisés par les employés communaux à l'intérieur de l'église et suggère qu'une inauguration soit faite. **M. le Maire** propose que **M. LE MEUR** s'occupe de fixer une date.
- Mme **GUERY** demande si la formation de rappel sur les 1ers secours pour les employés communaux est programmée. Mme **CAVELIER** répond qu'elle va voir avec le SDIS d'Yvetot pour les programmer en fin d'année.
- Mme **GUERY** demande qui effectue le transport de la viande pour la cantine ? **M. le Maire** souhaite que ce soit un agent et non un élu qui le fasse et demande que soit mis en place un horaire adapté.
- **M. PLATEL** énonce qu'il ne fera plus les mises à jour du Site Internet de la Commune de chez lui mais en Mairie.
- **M. PLATEL** demande que soit mis en place un planning pour l'utilisation du véhicule pour la distribution du courrier.
- **M. PLATEL** remercie les employés communaux pour les travaux de l'église.
- **M. PLATEL** souligne que pour éviter certains conflits, il serait souhaitable de s'adresser à la voie hiérarchique.
- **M. PLATEL** a transmis par mail les devis de logiciels pour le Secrétariat de la Mairie.
- **M. PLATEL** énonce qu'il a été interpellé au sujet des problèmes de stationnement à la Cité des Marais. Il demande s'il n'est pas possible d'envisager un numéro de place de parking par habitation. **M. le Maire** est favorable à une numérotation et à l'attribution d'une place de parking par appartement. Mme **PETIT** signale qu'il faut regarder s'il y a assez de places de parking pour pouvoir faire cela. **M. le Maire** va voir ce qui peut leur être proposé.
- Mme **CAVELIER** a demandé à **M. PLATEL** pour qu'un protocole d'accès pour les mises à jour du site internet de la Commune soit mis en place pour les Secrétaires de Mairie et en priorité pour Mme **BETTENCOURT**. Mme **PETIT** signale que, ce jour, un article du Paris Normandie parle du site internet de la Commune.
- Mme **ROBILLARD** informe de sa démission de la Commission communale « travaux ».
- Mme **DORIN** demande que soit refait le passage pour piétons dans le virage de la Mairie. **M. le Maire** va voir avec la D.D.I. si c'est de leur ressort ou celui de la Commune.
- **M. LE MEUR** annonce que les travaux réalisés dans le cœur de l'église sont finis et ont nécessité 422h00.
- **M. LE MEUR** énonce que 92 arbres ont été vendus à des particuliers. Une entreprise de vente de bois de chauffage achète l'ensemble. Le Conseil Municipal accepte cette proposition et autorise **M. le Maire** à faire une convention avec l'entreprise afin de prévoir les modalités.

Mme **HAMEL** quitte la séance à 23h05.

- **M. GUILBERT** ne comprend pas que les 2 Secrétaires de Mairie soient en congés en même temps la 1^{ère} semaine des vacances scolaires d'avril. **M. le Maire** assume cette décision. Il souligne qu'une des Secrétaires avait un problème familial et énonce que les élus n'ont qu'à voir avec elle à son retour. Mme **PAILLET** énonce qu'elle a posé ses congés en temps et en heures jusqu'à la fin de l'année comme il avait été demandé et qu'ils avaient été acceptés.
- **M. GUILBERT** demande si la personne ayant une reconnaissance de dette suite aux dégradations rue de l'église a remboursé la Commune. **M. le Maire** énonce que la personne rembourse difficilement.
- Mme **PETIT** signale que le projet du PLU de la Commune est examiné au Conseil Communautaire de la CREA le 9 mai prochain. Il devait passer au Conseil Communautaire de la CREA le 31/01/11, puis le 28/03/11. Mme **PETIT** et **M. le Maire** ont demandé des explications au Directeur de la CREA.

Fait en Mairie, le 29 avril 2011

Pour le Maire absent, le Maire-Adjoint,

Pascale CAVELIER.